

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

**FOURNITURE DE  
CARBURANTS ET  
DE PRESTATIONS  
ANNEXES (PEAGE,  
PARKING, LAVAGE)  
PAR CARTES  
ACCREDITIVES  
POUR LES  
VEHICULES DE LA  
VILLE DES LILAS.  
ACCORD-CADRE A  
BONS DE  
COMMANDE PASSE  
SELON LA  
PROCEDURE  
D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT –  
AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
D'ENGAGER LA  
PROCEDURE DE  
CONSULTATION ET  
DE SIGNER LEDIT  
ACCORD-CADRE A  
BONS DE  
COMMANDE.**

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

#### SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

**OBJET : FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ANNEXES (PEAGE, PARKING, LAVAGE) PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DE LA VILLE DES LILAS. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER LEDIT ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas, à l'occasion du renouvellement du marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants et de lubrifiants, arrivant à expiration le 30 octobre 2017, de le modifier et de prendre en compte la fourniture de carburants et de services associés par cartes accréditives pour le parc de véhicules de la Ville des Lilas et d'engager ainsi une procédure d'appel d'offres ouvert,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil Municipal à engager la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le futur accord-cadre à bons de commande de fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) par cartes accréditives pour les véhicules de la Ville des Lilas,

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre à bons de commande de fourniture de carburants et de prestations annexes (péage, parking, lavage) avec l'entreprise qui sera désignée par la Commission d'appel d'offres au terme de la procédure.

**ARTICLE 2 : DIT** que cet accord-cadre à bons de commande n'est pas alloti, l'objet de l'accord-cadre ne permettant pas l'identification de prestations distinctes, ce qui rendrait difficile techniquement leur exécution et financièrement coûteuses.

**ARTICLE 3 : DIT** que cet accord-cadre, de type à bons de commande, fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 4 : DIT** que cet accord-cadre est passé pour une durée d'un an à compter du 31 octobre 2017 et pourra faire l'objet de trois reconductions tacites par période d'un an, sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**ARTICLE 5 : DIT** que cet accord-cadre à bons de commande est passé sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel fixé à 100 000 € HT.

**ARTICLE 6 : DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget Ville de l'année correspondante.

**ARTICLE 7 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUIL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUIL. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**35 Voix pour**  
**Voix contre**  
**Abstentions**  
**Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170630-D105\_17-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2017  
Date de réception préfecture : 05/07/2017

